

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mai à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 11 mai 2021

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GARDE Renaud, GAILLARD Pierre-Antoine, GUIGUITANT Catherine, HURET Jean-Claude, MARET Philippe, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale.

Membres absents excusés Mme Zambon Béatrice.

Secrétaire de séance : Thomas Putman

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2021 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux, sauf Mme Ruard.

Organisation du temps scolaire -Rentrée 2021

Mme le Maire explique que le temps scolaire sur 4 jours est une dérogation. L'organisation du temps scolaire que nous allons valider concernera les trois années à venir, avec une mise en place pour la rentrée 2021. Un conseil d'école extraordinaire par correspondance du 11 mai 2021 a validé cette organisation.

Voici les horaires qui sont mis en place sur la commune de Malleval.

ECOLE MALLEVAL

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30	Pas d'école	8h30 – 11h30	8h30 – 11h30
Après-midi	13h15 – 16h15	13h15 – 16h15	Pas d'école	13h15 – 16h15	13h15 – 16h15

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la poursuite de l'organisation de la semaine scolaire actuelle et permet à Mme le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Groupement de commandes entre la CCPR et les communes

Mme le Maire informe que suite à la commission mutualisation, une convention d'un groupement de commandes peut être signée entre le CCPR et la commune. Cette convention permettra à la commune de se positionner sur des commandes groupées. La famille d'achats concerne : les prestations des services sur des équipements techniques, les achats, les locations, l'entretien, les prestations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et permet à Mme le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Convention de signalétique d'information locale

Mme le Maire explique qu'une convention cadre sur la signalétique d'information locale doit être signée entre la commune, la CCPR et le Parc National Régional du Pilat. Celle-ci permettra de commander du matériel signalétique et d'uniformiser cette signalétique sur le territoire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et permet à Mme le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Avenant C Pro

La commune a confié la maintenance des photocopieurs de la mairie et de l'école ainsi que leur location à C Pro. Un contrat a été signé en 2019 pour une période de 22 trimestres sur les impressions en noir et blanc et en couleurs. Mme le Maire demande au conseil municipal de lui permettre de signer un avenant pour C Pro.

Cet avenant permettrait de passer à 1 539,63 € HT au lieu de 1752,41 € HT' selon un calcul effectué sur les 2 derniers trimestres. M. Huret contactera cette entreprise afin qu'il paramètre par défaut l'impression en noir et blanc.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision et permet à Mme le Maire de signer toutes les pièces utiles.

Illiwap

M. Chabert désire savoir qu'elle est le positionnement de la commune au sujet de cette application. Mme le Maire explique que pour sa part, elle ne voit pas la plus-value de cette application alors qu'il existe déjà une page Facebook, un site internet et un affichage papier des informations. Si la commune adhère à cette application dont le coût sera de 100 € par an, qui la gèrera. M. Chabert informe qu'il ne pourra pas effectuer cette tâche. Après un rapide tour de table du conseil municipal, personne ne se positionne. Il est demandé de savoir si des agents communaux seraient intéressés pour mener à bien cette activité. Mme le Maire verra les agents et leur proposera cette demande. Au prochain conseil, cette question devra être tranchée.

Convention CNR

M. Chabert a transmis un document intitulé « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé ». Mme le Maire explique qu'il ne s'agit pas d'une convention, mais d'une charte. La Fondation Tara Océan, Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves et CNR s'associent pour interpeller les candidats aux prochaines élections municipales et les mobiliser contre la pollution plastique par la signature d'une charte et sa mise en œuvre. Elle a lu rapidement cette information et le candidat s'engage individuellement. Lors du prochain conseil, M. Chabert apportera des informations complémentaires comme quels seront les engagements de la commune si celle-ci s'engage

PLU – PLUi

PLU

Le PLU est un document opérationnel et stratégique, le PLU définit le projet global d'aménagement d'une commune dans un souci de développement durable. L'objectif est donc de rechercher un équilibre entre le développement urbain et la préservation des espaces naturels. Il doit également tenir compte de l'habitat et de la mixité sociale et de la diversité des fonctions urbaines.

PLUi

Lorsqu'il est le fruit d'une concertation et d'un travail à l'échelle de plusieurs communes, le PLU devient PLUi. Le PLUi est le document d'urbanisme de référence pour un groupement de communes (EPCI) et permet de coucher sur papier une vision pour tout un territoire.

La prise de la compétence du plan local d'urbanisme par les EPCI permet de faire de ce document un outil stratégique au service d'un territoire plus vaste :

- Chacun ne travaille pas dans son secteur, mais bien en lien avec le territoire voisin.
- Le PLUi est un document complet car il intègre outre les règles d'urbanisme, des éléments relatifs à la politique de l'habitat et à la politique des transports et déplacements.
- Le PLUi permet de mutualiser le savoir-faire, les compétences et les moyens sur un territoire plus global. Il permet de mieux organiser la solidarité entre les communes, et donc de développer une approche mieux concertée pour la gestion du foncier, la valorisation du patrimoine, etc.

La commune de Malleval devra se prononcer avant le 1^{er} juillet 2021 pour savoir si elle désire que la CCPR mette en place un PLUi ou non. Des documents seront transmis aux conseillers pour des informations complémentaires sur le PLUi.

Élections départementales et régionales

Les dates des élections sont le 20 et 27 juin 2021.

Mme le Maire diffuse certains extraits de la visioconférence réalisée le lundi 10 mai par l'AMF 42 et la Préfecture de la LOIRE. Les informations portent sur la possibilité d'avoir 2 procurations, le nombre de personnes présentes (soit 2 assesseurs, 1 secrétaire et 1 président), le changement de lieu car le vote s'effectuera sous les 2 préaux des écoles, la fonction d'assesseur fait partie des fonctions qui sont confiées par la loi aux conseillers municipaux. Ces derniers ne peuvent donc pas s'y soustraire sans une excuse valable, la commission de contrôle des listes électorales, les dates principales...

Mme le Maire remet aux conseillers qui en ont fait la demande l'attestation qui leur permettra de se faire vacciner prochainement.

Questions diverses

Bibliothèque

M. Chabert demande à valider une délibération au sujet de la bibliothèque. Mme le Maire explique qu'une telle délibération ne sera pas votée aujourd'hui, car elle n'était pas inscrite dans l'ordre du jour et elle serait donc illégale. Elle sera inscrite lors du prochain conseil.

Suite aux dégâts des eaux à la bibliothèque, la médiathèque propose de ne pas demander le remboursement des 180,00 € à la condition que la commune laisse cette somme d'argent à la bibliothèque pour l'achat de livres.

SPL

M. Maret demande à être remplacé dans la commission SPL car selon les questions, il ne sait pas comment la commune se positionnerait. Mme le Maire lui explique que l'on ne peut pas avoir une réponse immédiate à toutes les demandes. Il est toujours possible de questionner les agents communaux sur le mode de fonctionnement de la cantine. Lors de la dernière réunion, il a été évoqué qu'un travail est en train d'être réalisé sur un logiciel. Celui-ci permettrait aux familles d'inscrire leurs enfants directement à la cantine sur internet et de payer en ligne. Ce logiciel permettrait une harmonisation et un même mode de fonctionnement sur les 14 communes de la communauté de communes du Pilat Rhodanien. Si toutes les communes acceptent, la commune de Malleval payerait 168,00 € par an ce logiciel.

Mme le Maire pose certaines questions sur la mise en place. À ce jour, les agents ont un tableau papier. Comment cela fonctionnera-t-il si le logiciel est validé, faut-il imprimer, mais comment savoir si des modifications ne vont pas intervenir après l'impression, faut-il acquérir une tablette ou un ordinateur pour les agents ?

Office du Tourisme

Une réunion a lieu lundi 26 avril avec Mme Arbuz, la directrice et M. Florian Olivier, en présence de M. Piroir et Mme le Maire. Mme le Maire s'est aperçue lors de cette entrevue que l'Office du Tourisme a contribué à maintenir une dynamique dans la commune de Malleval en mettant en avant ce Village de Caractère.

Blason

M. Maret nous montre une proposition de blason pour la commune de Malleval.

Ce projet, lancé dès la mise en place du nouveau conseil municipal, est suivi par M. Brun. Celui-ci présente au conseil municipal, le travail effectué depuis presque un an ainsi que les propositions reçues. D'autres propositions arrivent encore.

Dans les prochaines semaines, 3 propositions seront présentées aux habitants de Malleval qui pourront voter pour élire notre futur blason. Le blason retenu suite à ce vote sera ensuite transmis à la conférence permanente d'héraldique de la Loire afin que celle-ci valide le respect des règles héraldiques. Passer ces étapes, le blason de Malleval sera rendu officiel.

Levée de Séance à 22 h 11.